



18 mars 2026

Objet : compte-rendu de la journée dédiée à l'évaluation de l'impact de la participation citoyenne organisée par le CIPC le 13 février 2026

Annexe : liste des participants

I. Le 13 février 2026, une journée dédiée à l'évaluation de l'impact de la participation citoyenne organisée par le Centre interministériel de la Participation citoyenne

Pour faire de la participation citoyenne un réflexe ancré dans l'élaboration de l'action publique, il est indispensable de dépasser l'évaluation de la qualité méthodologique des dispositifs pour tendre vers une mesure de leur impact, de manière rigoureuse et partagée. Comment évaluer l'influence réelle des démarches participatives sur les décisions publiques ? Quels indicateurs et quels outils permettent de rendre compte de cet impact ?

C'est pour répondre à ces questions que le **Centre interministériel de la Participation citoyenne (CIPC)** a organisé, le **13 février 2026**, une journée d'échange et de travail au **Lieu de la transformation publique**. Cette rencontre intitulée « Construisons ensemble l'évaluation de l'impact de la participation citoyenne », a réuni plus de **40 agents publics** issus de différentes échelles :

- **Territoriale** (collectivités locales, laboratoires d'innovation interministériels territoriaux, etc.) ;
- **Nationale** (Conseil économique, social et environnemental, Agence nationale de la cohésion des territoires, Expertise France, etc.) ;
- **Internationale** (État de Genève, Partenariat pour un gouvernement ouvert, etc.).

L'événement s'est articulé autour de plusieurs temps forts :

- Une **présentation des enseignements tirés de l'évaluation de la méthode et des réflexions sur l'évaluation de l'impact des démarches participatives** par le CIPC ;
- Une **table ronde de haut niveau** sur les enjeux de l'évaluation de l'impact ;
- Des **ateliers collaboratifs** pour co-construire un référentiel commun d'évaluation et améliorer les outils existants ;
- Des **moments d'inspiration** portés par des partenaires internationaux, tels que l'**OCDE** et le **Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO)**.

Cette journée s'inscrit dans une **démarche plus large** du CIPC visant à :

- **Coconstruire un référentiel commun d'évaluation** avec les référents participation citoyenne dans les ministères et les laboratoires interministériels d'innovation territoriale (LIIT)
- **Partager ce questionnement avec des partenaires internationaux** dans le cadre de groupes de travail dédiés
- **Mettre en place un parcours** qui permette de compléter et diffuser le référentiel (formation, guide)
- **Sensibiliser les agents** à l'importance d'utiliser le référentiel

- **Organiser un processus de remontée de la donnée** chaque année pour que le CIPC puisse faire un bilan

Le présent document propose : une **synthèse des travaux** menés lors de l'atelier dédié à l'élaboration d'un référentiel commun d'évaluation, une **restitution des échanges** de la table ronde et une **synthèse des ateliers** consacrés à la co-construction des outils d'évaluation de l'impact.

Les présentations des intervenants (CIPC, OCDE, PGO, CEVIPOF) sont jointes en annexe.

II. Restitution du temps collectif dédié à la définition des critères permettant de mesurer l'impact de la participation citoyenne

Méthode appliquée : les participants, répartis en groupes d'environ 10 personnes, ont eu une heure pour réfléchir aux **différents impacts d'une démarche de participation citoyenne**. Ces impacts correspondent aux indicateurs qui seront mesurés dans le cadre de l'évaluation de l'impact d'une telle démarche.

Par binôme, les participants se sont placés tour à tour dans la peau **d'un décideur, d'une administration/d'un expert, d'un citoyen et des corps intermédiaires** en répondant aux questions suivantes : « la démarche a permis de ; sans une démarche de participation citoyenne, je n'aurais pas pu etc. » Durant l'atelier, certains groupes ont ajouté l'acteur des **médias locaux**.

Point de sortie : les critères d'impact identifiés par les participants viendront nourrir le référentiel d'évaluation de l'impact proposé par le CIPC.

1. les critères d'impact pour les citoyens

Sentiment d'utilité et de reconnaissance

- Sentiment que son avis compte / que la parole citoyenne est authentiquement prise en compte
- Sentiment d'utilité / impact
- Sentiment d'adhésion à la décision car discutée démocratiquement

Montée en compétences

- Sur les institutions (meilleure compréhension du fonctionnement de l'administration et du processus d'élaboration des politiques publiques) et sur le sujet traité (meilleure compréhension des enjeux)
- Avoir suffisamment d'informations pour se forger un avis éclairé (même si l'avis évolue)
- Développer la capacité d'écoute d'avis divergents
- Capacité à formuler et confronter des arguments
- Possibilité d'évolution ou de consolidation de l'opinion
- Développement d'un esprit critique et d'une curiosité intellectuelle

Effets sur l'engagement démocratique

- Volonté de se mobiliser pour d'autres démarches participatives : investissement dans la participation sur le long terme
- Confiance dans les institutions et dans la méthode (sur le long terme)
- Sentiment de légitimité des citoyens à participer à l'action publique / sentiment de devenir acteur et responsable de l'action publique
- Expérience concrète d'un processus délibératif
- Appartenance à un collectif de discussion et de décision : sentiment d'alimenter le récit collectif

2. Les critères d'impact pour les décideurs

Relation aux citoyens

- Confiance dans les citoyens
- Évolution de leur vision sur la participation citoyenne

Impact sur la décision

- Perception d'une problématique sous un angle nouveau
- Adoption d'inflexions sur un projet / évolution de positions en tenant compte de la délibération
- Identification des angles morts d'une politique publique : découverte de nouveaux besoins et questionnements des citoyens sur la politique publique mise en discussion

Effets sur l'action publique et la conception des politiques publiques

- Se questionner sur le processus d'élaboration des politiques publiques
- Amélioration de l'efficacité de l'action publique
- Décision plus légitime car appuyée démocratiquement par la délibération
- Résolution d'un problème ou d'une controverse qui ne faisait pas partie des problématiques initiales de la concertation la démarche au départ

Gouvernance

- Mise à l'agenda de nouveaux sujets
- Répliquer les démarches participatives : j'ai compris l'intérêt de la participation citoyenne et je souhaite réitérer l'expérience
- Développer une vision stratégique et anticipative de la participation citoyenne
- Repenser la participation dans tout le cycle des politiques publiques, pas seulement lors de l'élaboration

Des conditions de réussite ont également été identifiées pour atteindre ces impacts, notamment : définir et partager les marges de manœuvre, clarifier le mandat et justifier ses choix auprès du public.

3. Les critères d'impact pour les administrations / experts

Relation aux citoyens

- Ouvrir le spectre de réflexion
- Instaurer un climat de confiance avec les citoyens
- Mieux comprendre les attentes citoyennes
- Développer une vision partagée et une meilleure appropriation des politiques publiques

Effets sur l'action publique

- Produire un livrable commun
- Produire du consensus

Apprentissage institutionnel

- Épanouissement professionnel par le décloisonnement des pratiques
- Améliorer la connaissance des méthodes de participation citoyenne pour enrichir sa pratique
- Renforcer une fierté d'être dans le service public

4. Les critères d'impact pour les corps intermédiaires

- Meilleure compréhension des attentes et des besoins des citoyens
- Créer un espace structuré permettant de dépasser les rapports de force
- Contribuer à produire un livrable commun
- Contribuer à produire du consensus
- Participer à la construction d'un vocabulaire commun
- Jouer un rôle dans la structuration du débat
- Faire évoluer son plaidoyer

5. les critères d'impact pour les médias locaux

- Être thermomètre des sujets traités
- Observer l'évolution du discours dans l'espace public
- Création de nouveaux mots ou références liés aux thématiques ou aux processus

- Relayer et analyser les décisions issues de la participation

III. Restitution de la table ronde : regards croisés sur l'évaluation de l'impact

Participants :

- Colin Scicluna, directeur général adjoint, DG SCIC, Commission européenne
- Gaétane Ricard-Nihoul, cheffe de l'unité « opinion publique et engagement citoyen » à la Commission européenne
- Arnaud Magnier, conseiller du Président du CESE, en charge des relations européennes et internationales et de la participation citoyenne
- Flora Chanvrlil, ingénieure de recherche au CEVIPOF
- Modération réalisée par Typhanie Scognamiglio, responsable du CIPC

Les participants ont été amenés à partager les enjeux et les défis liés à l'évaluation de l'impact au travers d'un exemple concret de démarche de participation citoyenne.

1. La Conférence sur l'avenir de l'Europe : un modèle d'intégration des propositions citoyennes

M. Colin Scicluna, directeur général adjoint (DG SCIC, Commission européenne), a présenté la **Conférence sur l'avenir de l'Europe (COFE)** comme un exercice inédit de participation transnationale. Portée conjointement par les 3 institutions européennes (Parlement, Commission, Conseil), la COFE a permis de rassembler des citoyens de 27 pays, dans 24 langues. Les présidents des 3 institutions étaient présentes au lancement et à la conclusion de la COFE, et les co-présidents et les secrétariats communs ont assistés à l'ensemble du processus, ce qui a été identifié comme un facteur clé de succès, garantissant une appropriation politique des recommandations.

Chaque panel citoyen a désigné **20 ambassadeurs** pour participer aux plénières avec des députés, ministres et représentants de la société civile, afin d'affiner les propositions sans les dénaturer. De **nombreuses propositions ont été mises en œuvre**, notamment sur la santé mentale, les passeports sanitaires, l'efficacité énergétique, ou encore la possibilité de décisions à la majorité qualifiée (plutôt qu'à l'unanimité) dans certains domaines. Certaines recommandations, hors champ de compétence de la Commission, ont été transmises aux États membres.

Enjeux identifiés pour améliorer l'évaluation de l'impact :

- **Transparence et feedback** : les citoyens ne doivent pas avoir à « fouiller » les textes législatifs pour retrouver leurs propositions. La Commission organise désormais des **événements de restitution** et des communications ciblées pour expliquer les suites données, y compris les raisons pour lesquelles certaines propositions n'ont pas été retenues.
- **Communication grand public** : l'amélioration de la communication vers le grand public, et non seulement vers les participants, est un axe prioritaire.

2. Les panels citoyens européens : un levier pour renforcer la démocratie et l'action publique

Mme Gaétane Ricard-Nihoul, cheffe de l'unité « Opinion publique et engagement citoyen » (Commission européenne), a souligné que les **panels citoyens européens** – une recommandation issue de la COFE – sont désormais un outil stratégique pour la Commission, le renforcement de la démocratie étant un axe stratégique du second mandat de la présidente de la Commission européenne, Ursula Von Der Leyen. Chaque commissaire a été invité à intégrer des citoyens en amont des travaux législatifs.

Fonctionnement et impact :

- **Sélection** : 150 participants tirés au sort, représentatifs de la diversité des opinions (europheiles et eurosceptiques), se réunissent à Bruxelles et en ligne.
- **Trois sphères d'impact** :
 1. **Renforcement des politiques publiques** : les propositions des panels sont de plus en plus citées dans les « considérants » des textes législatifs, marquant un **changement culturel** au sein des administrations.
 2. **Citoyenneté active** : les participants développent un sentiment de légitimité et d'appartenance à l'UE. Un réseau de 2 000 « alumni » a été créé, dont beaucoup restent engagés dans la vie démocratique.
 3. **Suivi et feedback** : un rapport citoyen est systématiquement associé au rapport législatif, et des événements de restitution sont organisés pour expliquer les suites données.

Le principal défi réside dans la **définition de l'impact significatif** : il est nécessaire de clarifier ce que signifie un impact « significatif » et de mettre en place des **tableaux de suivi** au sein des administrations.

3. Les conventions citoyennes en France : entre **empowerment** et responsabilité politique

M. Arnaud Magnier, conseiller du Président du CESE, a rappelé que les **conventions citoyennes** (comme celle sur la fin de vie ou le climat) sont des « navires amiraux » de la participation, mais qu'elles s'inscrivent dans un éventail plus large de modalités de participation citoyenne au CESE (plateformes en ligne, journées délibératives, etc.).

Clés de réussite :

- **Clarté de la commande** : les participants s'engagent sur 9 week-ends de 3 jours, ce qui nécessite une commande politique claire et un sentiment d'utilité.
- **Empowerment citoyen** : les chercheurs observent une **montée en compétence rapide** des participants, qui n'hésitent pas à challenger les méthodologies.

Limites et pistes d'amélioration :

- **Responsabilité politique** : si les participants comprennent que les résultats peuvent différer de leurs propositions, il est **impératif de leur rendre des comptes**.
- **Institutionnalisation** : les conventions devraient être **inscrites dans les textes** pour garantir leur pérennité et leur impact.

4. Baromètre de la confiance et attentes citoyennes

Mme Flora Chanvrlil (CEVIPOF) a présenté les résultats du **baromètre de la confiance (février 2026)** :

- **76 % des Français** estiment que la démocratie ne fonctionne pas bien, un niveau inédit depuis 2009.
- **82 %** restent attachés à la démocratie, et **72 %** pensent qu'elle fonctionnerait mieux avec une association directe des citoyens aux décisions.
- **Confiance dans les institutions** : Seuls les maires (60 %) et les assemblées citoyennes (50 %) bénéficient d'une confiance relative.
- **Typologie des attitudes** : 51 % sont « mitigés favorables », 33 % « enthousiastes », 9 % « incertains » et 6 % « opposants » (surtout parmi les sympathisants LR et RN).

5. Échanges avec la salle : questions et réponses

- **Logistique et coût** : une convention citoyenne coûte environ **4 millions d’euros**, incluant le remboursement des frais et un accompagnement des publics vulnérables (en partenariat avec ATD Quart Monde).
- **Décentralisation** : pour la convention sur les temps de l’enfant, **20 panels régionaux** ont été organisés avant les travaux nationaux, afin de tenir compte des réalités locales.
- **Communication et traçabilité** : la Commission européenne et le CESE insistent sur la nécessité de **suivi avant/après** les panels, avec des outils numériques pour assurer la traçabilité des propositions (ex. : outil du MTES salué internationalement).
- **Inclusion** : des critères de représentativité stricts (équilibre territorial, socio-professionnel, etc.) et un accompagnement des publics vulnérables sont mis en place.

Pour ancrer la participation citoyenne, il faut **inscrire les dispositifs dans les textes**, améliorer la communication interne (vers les fonctionnaires) et externe (vers le grand public), et **évaluer l’impact à long terme**.

IV. Synthèse de l’atelier dédié à la co-construction des outils d’évaluation de l’impact

Méthode appliquée : les participants, répartis en groupes d’une dizaine de personnes, ont disposé d’une heure pour examiner les **questionnaires d’évaluation** élaborés par le CIPC et déterminer ce qu’ils souhaiteraient trouver dans un guide d’évaluation de l’impact. Ces outils visent à mesurer l’impact des démarches participatives auprès de quatre types d’acteurs : les citoyens, les administrations et experts, les corps intermédiaires, et les décideurs.

Point de sortie : les retours recueillis permettront au CIPC d’enrichir et de finaliser ces questionnaires et de rédiger le guide d’évaluation, avant de les rendre accessibles aux agents publics via le **Campus de la transformation publique**.

Les questionnaires ont été globalement perçus comme une **bonne introduction** à une démarche d’évaluation plus approfondie. Leur simplicité d’utilisation permettra d’obtenir une **base d’évaluation commune**, favorisant ainsi la comparaison des résultats entre différentes démarches. Les participants ont également salué la prise en compte des avis de l’ensemble des acteurs concernés.

Plusieurs pistes ont été suggérées pour optimiser les questionnaires, parmi lesquelles :

- **Allonger le questionnaire** pour couvrir davantage d’aspects ;
- **Intégrer des questions ouvertes**, afin de ne pas contraindre les répondants à des choix prédéfinis ;
- **Simplifier le vocabulaire** pour une meilleure accessibilité ;
- **Distinguer plus clairement les questions à poser en amont et en aval** de la démarche participative ;
- **Préciser ce que l’on entend par « corps intermédiaires », une distinction entre le commanditaire d’une démarche et le décideur** a aussi été demandée (dans le cadre d’un projet de loi le commanditaire peut être un ministre par exemple, et parmi les décideurs se trouveront les parlementaires) ;
- **L’organisation d’un focus group en présence de citoyens** (dont d’anciens participants à des démarches participatives) a été suggérée pour améliorer le questionnaire qui leur est dédié.

Les participants ont formulé des besoins précis pour **enrichir le contenu du guide d’évaluation**, notamment :

- **Une contextualisation de la démarche** : clarifier les objectifs de l’évaluation de l’impact, les critères retenus, et les enjeux sous-jacents ;

- **Un argumentaire « prêt à l'emploi »** : fournir des éléments de plaidoyer pour justifier la méthode d'évaluation et souligner que « *la participation citoyenne est une politique publique comme une autre* » ;
- **Une introduction sur les ressources et le temps nécessaire pour réaliser cette évaluation de l'impact** ;
- **Des fiches pratiques par critère** : indiquer où trouver les données nécessaires, proposer des méthodes de collecte, et partager des bonnes pratiques associées ;
- **Une notice d'utilisation** : détailler comment exploiter les questionnaires, qui pourront également servir de guide d'entretien ;
- **Des repères temporels** : intégrer des bonnes pratiques pour évaluer les effets à court, moyen et long terme (6 mois, 1 an, 3 ans, 5 ans, etc.) ;
- **Les participants demandent à ce que les outils soient adaptés pour toutes les démarches** (en ligne, en présentiel, courtes et longues etc.) **et tous les acteurs publics** (notamment les collectivités territoriales)

Au-delà du guide, les participants ont exprimé le besoin de :

- **Formations dédiées** à l'évaluation des politiques publiques ;
- **Un lien renforcé avec la recherche académique**, afin de s'appuyer sur les travaux existants et d'enrichir les méthodes d'évaluation.

Annexe : liste des 44 participants

Collectivités territoriales :

- Elian Belon, Ville de Paris
- Bruno Crève-cœur, Ville de Grigny
- Alexandre Faure, Métropole du Grand Paris
- Marine Jean, Ville de Marseille
- Arthur Germain, Métropole Rouen Normandie
- Sandra Piquenot, Ville du Havre
- Muriele Saint-Hilaire, Ville de Grigny
- Miriam Silletti, Métropole du Grand Paris
- François Geneau de Lamarlière, commune de Évry-Courcouronnes

Ministères et opérateurs de l'État :

- Joya El skaff, Ministère de la justice
- Marion Vagneur, Ministère de la justice
- Angelina Moreira, Ministère de l'éducation nationale
- Paul Moysan, Ministères économiques et financiers
- Marta Semplici, Ministère de l'Europe et des affaires étrangères
- Fleur Acadine-Beltoise, France travail
- Florence Pellenard, France travail
- Marine Zhu, France travail
- Matiada Ngalikpima, Expertise France
- Lina Bouery, Expertise France
- Mathilde Gorza, Conseil national de l'alimentation
- Hélène Chapet, ANCT
- Perrine Simian, ANCT
- Lisa Videau, ANCT
- Lola Lamazère, Défenseur des droits
- Eva Vaglio, Défenseur des droits
- Elise Charlet, DITP
- Soulmaz Alavania, DITP
- Anne Bacquet, DITP
- Ilona Coppens, DITP
- Alban Praquin, DITP

Établissements publics :

- Christel Garric, IDFM
- Audrey Godinho, CafLab
- Sylvie Polinsky, CPAM 54

Services déconcentrés :

- Olivier Albert, ID'fabrique
- Zoé Barbé, LIIT Haut-de-France
- Clément Dangréaux, LIIT Haut-de-France
- Clara Freulon, LIIT Nouvelle-Aquitaine
- Rémy Teyssedère, LIIT Normandie
- Nicolas Grandjean, Gendarmerie Nationale

Institutions :

- Adam Baïz, Cour des comptes
- Claire-Aline Serrault, CESE

Partenaires internationaux :

- Talide Cividino, État de Genève
- Nicolas Handerson, État de Genève

- Frédéric Josselin, Etat de Genève